



Père sans papier d'un enfant français

Par **akira0169**, le **24/07/2011** à **11:17**

Bonjour, rnjai 33 ans je suis née en france mes je suis rentré au bled a l'age de 11 ans et je suis revenue a 23 ans en 2001 avec un visa de touriste apres je me suis marié avec une française jai été régularisé mes sa a po duré 1 ans jme suis séparé d'elle! alor jai plus u droi au papier.maintenan jai rencontré l'amour de ma vie et on attend un bébé (une fille) dans 1 moi elle sera pré de nous.rnrnjaimerai savoir si jai le droit d'etre régularisé?quel son les document a fournir pour la prefecture est ce que je peut demander la nationalité française comme je suis née en france et 10 ans de présence en france! ou jaurai une carte de 1ans et apres une carte de 10 ans comme tout les autre sans papier?rnrnmerci de repondre

Par **mimi493**, le **24/07/2011** à **15:27**

Votre naissance en France ne vous apporte rien (vous auriez du être sur le territoire français à votre majorité pour que ça vous donne des droits)rnDonc vous êtes dans la situation de n'importe quel clandestin